Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 126 (2018)

Artikel: Vin de cène et vin de table sur le territoire de Saint-Maurice d'Agaune au Moyen Âge
Autor: Bourguinet Eggs, Gaëlle
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-954799

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GAËLLE BOURGUINET EGGS

VIN DE CÈNE ET VIN DE TABLE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-MAURICE D'AGAUNE AU MOYEN ÂGE

L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune fut fondée en 515 par Sigismond, roi des Burgondes, sur le lieu de la découverte des reliques de saint Maurice et de ses compagnons[1], ce qui en fait le plus ancien monastère d'Occident encore actif. Au Moyen Âge, l'abbaye cumule pouvoirs spirituel et temporel sur des possessions réparties dans un vaste territoire compris à l'intérieur des diocèses de Sion, Lausanne et Genève, ainsi que notamment dans la vallée d'Aoste et en Bourgogne. Son pouvoir seigneurial est essentiellement foncier et de justice[2].

En 1128, des chanoines réguliers de Saint-Augustin remplacent les chanoines séculiers, qui doivent donc renoncer à la propriété privée. Or, cette exigence est levée en 1312[3]; ils peuvent dès lors acquérir des biens et en disposer. La communauté regroupe environ vingt chanoines au début du XIVe siècle, et de sept à dix cent ans plus tard[4]. Entre 1300 et 1500, l'abbaye non seulement dispose en bien direct d'un vaste vignoble pour ses propres besoins, mais encore elle en confie de multiples parcelles à des tenanciers contre paiement en espèces ou en nature.

L'existence de la localité de Saint-Maurice est déjà attestée à l'époque gallo-romaine. Au début du XIVe siècle, sa population peut être estimée entre 1400 et 1800 habitants environ[5]. Elle sera soumise à de grandes variations en raison notamment des épidémies de peste des XIVe et XVe siècles. La ville occupe une position stratégique sur la

1 Gilbert Coutaz *et al.*, « Les chanoines réguliers de Saint-Augustin en Valais: le Grand-Saint-Bernard, Saint-Maurice d'Agaune, les prieurés valaisans d'Abondance », in *Helvetia sacra*, Bâle: Helbing & Lichtenhahn, 1997, p. 283.

2 Bernard Andenmatten *et al.* (dir.), « Une abbaye dans le siècle: encadrement pastoral, pouvoir seigneurial et réseau international », in *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune 515-2015. Volume 1 - Histoire et archéologie*, Gollion: Infolio, 2015, p. 233.

3 Gilbert Coutaz *et al.*, « Les chanoines réguliers… », *op. cit.*, pp. 302-303.

4 *Ibid.*, p. 306.

5 Gilbert Coutaz, « La ville de St-Maurice d'Agaune avant la Grande Peste: étude d'histoire sociale d'après la liste des contribuables de 1303 », in *Vallesia*, 34, 1979, p. 217. Pierre Dubuis, *Le jeu de la vie et de la mort. La population du Valais (XIVe-XVe siècles)*, Lausanne: Université de Lausanne, 1994 (*CLHM* 13), p. 126.

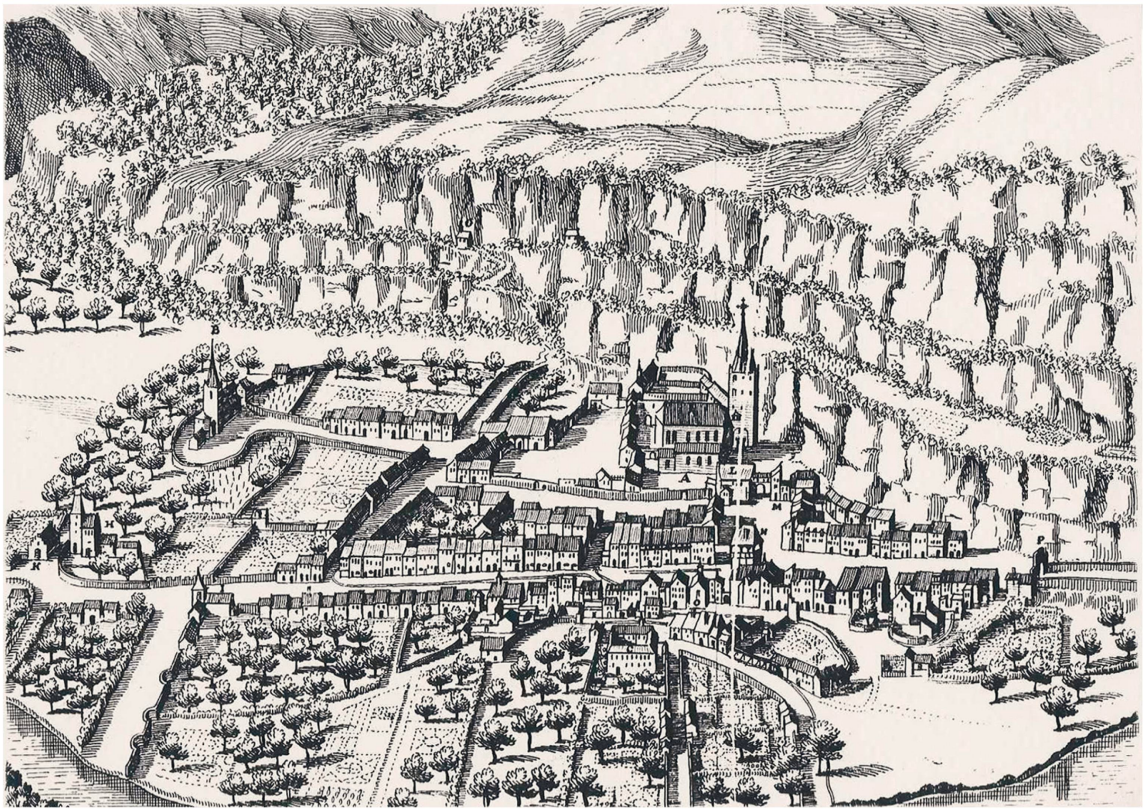

Matthäus Merian, L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, détail de la *Topographia Helvetiae, Rhaetiae et Valesiae*, 1642, gravure sur cuivre, 400 x 294 cm.

route qui conduit de France et du nord de l'Europe en Italie, avec un poste de péage attesté depuis l'Antiquité.

Dès le début du XIII^e^ siècle, si ce n'est la fin du XII^e^, la ville ne paraît plus appartenir à l'abbaye et avoir passé sous la domination du comte de Savoie. En 1275, deux syndics sont pour la première fois à la tête de la ville. Vers 1280 déjà, les textes distinguent les « bourgeois » des « habitants », la bourgeoisie s'obtenant par le domicile d'un an et un jour.

Les habitants sont organisés en communauté, détentrice de biens. Ses recettes et dépenses peuvent être analysées par l'examen d'une série de comptes conservée aux Archives de la commune de Saint-Maurice. On y découvre notamment qu'elle joua un rôle notoire dans le développement du vignoble[6]. Ses membres bénéficient de privilèges accordés par le comte de Savoie, tel le droit exclusif de vendre du vin sur le marché local[7].

6 Gaëlle Bourguinet, *Vignes de chanoines, vignes de bourgeois. La vigne dans les environs de Saint-Maurice au Moyen Âge*, Genève : Faculté des lettres, (mémoire de licence), 2007, p. 22.

7 Pierre Dubuis, *Le jeu de la vie et de la mort…*, *op. cit.* ; Gilbert Coutaz, « La ville de St-Maurice d'Agaune avant la Grande Peste… », *op. cit.*, p. 233.

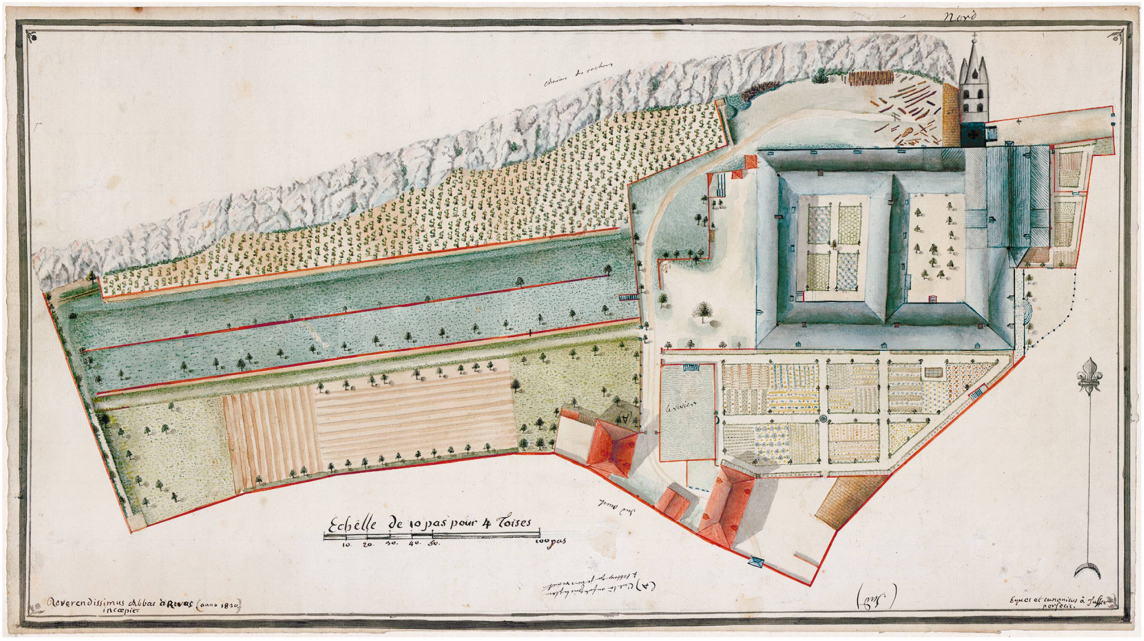

Plan aquarellé de l'Abbaye effectué en 1830 par l'ecclésiastique François-Xavier de Tuff, d'après une lithographie de Thomas Baeck, vers 1730.

C'est en effet la boisson de tout un chacun, consommée au quotidien. Il est par exemple compris dans la rente accordée aux pauvres, démontrant qu'il s'agit d'un aliment à part entière et non d'une boisson de luxe[8].

Dans un réseau complexe de possessions et de droits, le comte de Savoie, outre son pouvoir seigneurial sur la région – bien séparé de celui de l'abbaye[9] – détient plusieurs terres viticoles acensées à Saint-Maurice ainsi que des droits exclusifs concernant notamment la vente du vin lors de certaines périodes.

LOCALISATION DES ANCIENS VIGNOBLES

S'il existe aujourd'hui encore quelques parchets de vignes sur le territoire de Saint-Maurice et alentour, il en allait tout autrement au Moyen Âge et jusqu'à une époque récente. Gilbert Coutaz a montré que, au début du XIVe siècle, les vignobles s'étendaient sur une surface bien supérieure à celle d'aujourd'hui et que « la production locale était rentable et suffisait aux besoins indigènes »[10].

8 Chantal et Hans-Robert Ammann, « Vin et sorcellerie: de la vigne au pressoir. Vendanges dans les archives valaisannes (XVe–XVIIe siècles) » in *Vallesia,* 60, Sion, 2005, pp. 347-398.

9 Bernard Andenmatten, « Une abbaye dans le siècle… », *op. cit.,* p. 235.

10 Gilbert Coutaz, « La ville de St-Maurice d'Agaune avant la Grande Peste… », *op. cit.,* p. 232.

La commune de Saint-Maurice compte aujourd'hui 5,2 hectares de vignes, principalement aux Perrières, le long de la rivière du Mauvoisin, et en direction du Bois-Noir[11]. La différence de superficie viticole est impressionnante comparée à celle du XIXe siècle, puisqu'elle était à cette époque de 75 hectares, soit environ douze fois plus qu'à l'heure actuelle. La zone de Vérolliez ainsi que celle de Cries en faisaient alors partie.

Qu'en est-il de la période de la fin du Moyen Âge ? Comment se représenter la géographie de cette époque dépourvue de cartes et de plans ? La localisation des parcelles de vigne résulte de la consultation des registres de reconnaissances de biens (« terriers ») conservés aux Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice, ces documents attestés dès le XIIIe siècle dans lesquels chaque personne déclare périodiquement tenir ses terres de tel ou tel seigneur-propriétaire ; chaque parcelle y est décrite et située à l'aide d'un toponyme – dont une partie existe encore aujourd'hui – et de chacune des parcelles voisines. Complétés par les comptes de l'abbaye de Saint-Maurice, le plus grand propriétaire de la région, ces documents permettent de figurer assez précisément la géographie du territoire viticole.

Pour la période qui nous intéresse, il est possible d'identifier avec précision au moins 870 parcelles de vignes. Sur la rive gauche du Rhône, au sud de la ville, elles couvrent les zones des Plantées, du Câble (juste sous la falaise), plus quelques-unes éparses En Pré. À l'intérieur même de la ville, elles semblent totalement absentes. Sur la rive droite du fleuve, au nord de la ville, toute la région située entre le cours du Courset et le sommet de la colline en est couverte, à Cries, Arzillier, Couvaloup, Courset, Glavines, Vigniez et Plan Vigniez.

LA SURFACE PLANTÉE EN VIGNES

Pour tenter une estimation crédible de la superficie viticole, il faut recourir aux chiffres de la production de vin dans l'ensemble du vignoble de Saint-Maurice et environs, à partir des comptes de la paroisse Saint-Sigismond. Ainsi, dans un document cité par le chanoine Charles, il est dit que, dans les années 1416 à 1425, la dîme du vin de la paroisse rapporta à l'abbaye jusqu'à 200 setiers[12]. La dîme correspondant au dixième de la quantité totale, la production devait avoisiner, au début du XVe siècle, 2000 setiers de vin soit 66'000 litres, le setier valant 33,3 litres au XVIIIe siècle à Saint-Maurice[13]. Il est ensuite possible d'évaluer le minimum de surface que recouvrait alors le vignoble.

11 Voir l'Atlas topographique suisse (Carte Siegfried) et les cartes de l'Office topographique fédéral suisse et Jean-Didier Roch, « Les vins du Chablais », in *Le Nouvelliste,* 13 octobre 2006, p. 5.

12 Archives historiques de l'Abbaye de Saint-Maurice = AASM T 17/1/3, tiroir Charles.

13 AASM CPT/100/0/123 p. 1.

En effet, Marcel Lachiver[14] affirme qu'au XVIII[e] siècle la production de vin en France varie, selon les régions, de 10 à 60 hectolitres par hectare. En reprenant cette estimation minimale de 10 hectolitres par hectare, cela donnerait, pour les environs de Saint-Maurice, un vignoble couvrant au maximum 66 hectares[15]. En effet, lorsqu'il est question des vignes de la paroisse, la majeure partie d'entre elles se trouve très probablement sur son territoire.

Ces chiffres ne sont que des estimations mais ils se voient appuyés par la séquence documentaire des reconnaissances des biens fonciers. Ainsi, par exemple, la zone du Châble, en 1412, comprend au minimum 32 fossoriers de vignes. Le fossorier valant 234 m^2, cela représente trois quarts d'un hectare. Le lieu-dit Cries compte 47 fossoriers entre 1412 et 1417, soit presque 1,1 hectare, sans les vignes propres à l'abbaye, nombreuses dans cette zone. Et proche de Cries, plusieurs parchets ne totalisent pas moins de 148 fossoriers (3,46 ha)!

Ces chiffres révèlent l'étendue importante de cette culture à cette époque. Il faut mentionner que le vignoble de Saint-Maurice possède également la particularité d'être composé de parcelles en moyenne deux fois plus grandes que dans le Valais central[16].

UNE COMMUNAUTÉ ENTREPRENANTE : L'ESSOR DE L'ÉCONOMIE VITICOLE

Le vignoble ne s'est pas développé de manière linéaire. Au cours du XIV[e] siècle, il connaît une phase d'extension, notamment par la transformation de plusieurs prés en vigne. En effet, la communauté de la ville de Saint-Maurice détient du comte de Savoie des communs, essentiellement des pâturages. Par besoin d'argent, elle requiert le droit d'en acenser une partie. Le premier janvier 1322, il lui est accordé « à ascencer […], tenir […] et mettre en culture de la manière qui leur semblera la meilleure, tous leurs pâturages communs, de la ville de Saint-Maurice à la Porte de Balme, sur les deux rives du Rhône »[17]. Les reconnaissances des biens fonciers mentionnent en 1380 la transformation de ces communs en vignes, au sud de la ville. Il est possible que cette entreprise ait été rendue possible grâce à la diminution de la pression démographique. En effet, en 1349, la Grande Peste fait disparaître 450 à 500 personnes des 1200 habitants de la ville[18]. Cette phase d'extension sera freinée au début du XV[e] siècle par une décision de la communauté d'interdire toute nouvelle transformation de pré en vigne[19].

14 Marcel Lachiver, *Vins, vignes et vignerons. Histoire du vignoble français,* Paris : Fayard, 1988.
15 Avec l'estimation du setier au plus bas, à 32 litres.
16 Gaëlle Bourguinet, *Vignes de chanoines…, op. cit.*
17 ASTO/SR CC Saint-Maurice, 69/141/2, 1384,1385, *novus redditus*.
18 Pierre Dubuis, *Le jeu de la vie et de la mort, op. cit.*, pp. 101, 126-127.
19 Archives de la commune de Saint-Maurice = ACSM R8.

LES SEIGNEURS DES VIGNES : L'ABBAYE ET LE COMTE DE SAVOIE

L'abbaye est détentrice de deux types de vignes : certaines qu'elle exploite en faire-valoir direct, cultivées par des ouvriers ; les autres concédées en tenure à des tenanciers. Les premières représentent une source de revenus non négligeable pour l'abbaye. Il est difficile de se faire une idée précise des dépenses et des recettes liées à ses activités viticoles, faute de documents de comptabilité générale couvrant de manière constante et complète une période suivie. Lionel Dorthe[20], bien que prenant en compte une période antérieure à la nôtre, situe déjà l'importance de l'économie viticole : sur 14 261 deniers gagnés par l'abbaye en 1285-1286 par la vente de ses produits, le tiers (4753 derniers) provient de la vente de son vin[21]. Cette activité est donc essentielle à la bonne marche financière de cette communauté. Il faut aussi considérer que la charge induite par cette activité pèse lourdement dans le budget car neuf pour-cent des dépenses totales de l'abbaye de 1368 sont engendrées par le personnel agricole et viticole[22]. Quant aux particuliers à qui des vignes ont été acensées, ils les cultiveront, pourront les vendre ou les léguer à leurs enfants et verseront chaque année un cens, en espèces ou en nature, le plus souvent en vin. Parfois les redevances prennent un caractère particulier: par exemple, pour les vignes situées à l'ouest de la ville, dans la zone du Châble, souvent au pied de l'enclos abbatial, les tenanciers sont tenus de creuser les tombes des chanoines de l'abbaye ![23] Cette obligation est régulièrement mentionnée de 1343 à 1446.

Les vignes de l'abbaye se situent en trois lieux: à Cries (où elles existent encore aujourd'hui), à Saint-Laurent et à la Combe. Celles qui sont acensées se trouvent principalement à Cries, au Châble, aux Plantées, à l'Arzillier, au Courset; quelques-unes à Vigniez, à Vérolliez, aux Glavines et en Grandchamp (sur la commune de Bex).

Les vignes du comte de Savoie sont mentionnées dans les reconnaissances des biens fonciers en faveur de la commune de Saint-Maurice. En effet, le comte a accordé aux bourgeois le droit de disposer des vignes comme ils l'entendent et d'encaisser les redevances qu'elles rapportent. Nous sommes ici dans le cas d'une forme de co-seigneurie. Tous ces parchets se situent dans la zone de Vérolliez, à part deux occurrences au Courset.

La répartition territoriale des vignes apparaît donc clairement: le comte de Savoie et la commune au sud de la ville, l'abbaye à l'est et au nord. Celles de l'abbatiale étaient

20 Lionel Dorthe, «Les finances de l'abbaye de Saint-Maurice aux XIII[e] et XIV[e] siècles», in *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune 515-2015.* v.1, *op. cit.*, p. 215.

21 *Ibid.*, p. 219.

22 *Ibid.*, p. 224.

23 AASM REC 93/p. 5/ AASM REC 480/ AASM REC 481/ AASM REC 482/ AASM REC 483, reconnaissance de biens ; Saint-Maurice, (ci-dessous : rec.).

certainement implantées dans la région bien avant l'arrivée du comte de Savoie, jouissant des meilleures pentes. D'autres propriétaires de moindre importance apparaissent également, tels l'église paroissiale Saint-Sigismond et quelques particuliers, notamment les seigneurs de Liddes.

VIGNERONS DES VILLES, DES PLAINES ET DES MONTAGNES

La plus grande partie des tenanciers de vignes sont des habitants de Saint-Maurice. En effet sur 317 personnes dont nous connaissons l'origine, 176 sont du lieu (dont 139 bourgeois) formant un groupe d'exploitants citadins, notables pour une partie. Leurs parchets se situent sur l'ensemble du territoire viticole agaunois, excepté sur le versant Bex de la colline de Cries.

De l'extérieur, sont citées 17 personnes de Bex et 16 de Lavey. Les premières détiennent des vignes surtout dans la région de Bex[24], les secondes dans la zone du Courset[25], de Glavines[26] et de Lavey[27]. D'autres proviennent d'Évionnaz, de Massongex ou même de Monthey.

Quant aux habitants des montagnes qui exploitent des vignes, il s'en trouve de Choëx, Daviaz, Gryon, Mex, Morcles et Troistorrents, mais la majorité est de Vérossaz. Ils témoignent d'une réalité bien connue en Valais et dans d'autres régions alpines : les paysans de montagne détenteurs de vignes en plaine. Celles-ci se situent au Châble[28], à Cries[29], au Courset[30], aux Crêtes[31], en Plan Vigniez[32], en Pré[33], aux Plantées[34], aux Plantées de Vérolliez[35], à Saint-Maurice[36], à Vérolliez[37], aux Perierres[38], à Lavey[39] et à Vigniez[40]. La plupart se trouvent donc à Vérolliez et aux abords. Au moment de la créa-

24 AASM REC73/ AASM REC81 / AASM REC91, rec.
25 AASM REC 412/ REC 415/ AASM REC 83/ AASM REC 93, rec.
26 AASM REC 412/ AASM REC 415/ AASM REC 83, rec.
27 AASM REC 93 rec.
28 AASM REC 481, rec.
29 AASM REC 86, rec.
30 AASM REC 415, rec.
31 AASM REC 482/ AASM REC 93, rec.
32 AASM REC 59 / AASM REC 481, rec.
33 AASM REC 415, rec.
34 ACSM- R3/acte 1, rec.
35 ACSM- R3/acte 3, rec.
36 AASM REC 481, rec.
37 AASM REC 500/ ACSM- R3/ ACSM- R5, rec.
38 ACSM- R3/ AASM REC 500 / ACSM- R5, rec.
39 AASM REC 93, rec.
40 AASM REC 59, rec.

tion de ce nouveau vignoble, le nombre de vignerons a doublé à Vérossaz, montrant l'impact que le dégagement de ces nouveaux espaces a eu sur leur vie. Un chemin y conduit d'ailleurs directement depuis leur village. Ces montagnards ont eu eux aussi accès à ces terres en raison de leur appartenance à la communauté de Saint-Maurice, qui en est bénéficiaire.

Les données collectées montrent que l'appropriation de vignes par des paysans de montagne se fait souvent sur des parcelles nouvellement disponibles et tendanciellement assez petites. Les parcelles de plus grande taille sont presque toutes détenues par des bourgeois de Saint-Maurice. La vigne du « petit paysan » reste donc modeste.

Ainsi, le vignoble de Saint-Maurice, possédé par l'abbaye, le comte de Savoie ou de riches familles, travaillé par des tenanciers ou des ouvriers, recouvre une surface très importante entre 1300 et 1500. Les usages qui l'entourent sont complexes et révélateurs des relations sociales et du mode de vie de cette époque. D'un point de vue géographique, ce vignoble révèle un monde agricole bien organisé, avec des zones entières dévolues à la même culture, ponctué de chemins agricoles et de constructions viticoles.